



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/DER/077

Genève, le 24 juillet 2025

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT;
- Aux Membres du Secteur de l'UIT-D;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D;
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes;
- Aux organisations régionales de télécommunication;
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites;
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

Objet: Invitation à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), le 29 septembre 2025 (réunion virtuelle)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui se tiendra le 29 septembre 2025.

La réunion IRM-2, qui se tiendra de manière entièrement virtuelle, donnera l'occasion aux membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) de dialoguer et d'échanger des vues sur des questions d'importance majeure avant la CMDT-25, alors que nous nous efforçons de parvenir à un consensus en ce qui concerne les résultats de la conférence.

Je tiens à vous rappeler que les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les membres de l'UIT-D. Les États Membres sont donc invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs de secteurs autres que celui des technologies de l'information et de la communication (TIC), d'établissements universitaires et de milieux techniques de l'Internet ainsi que des jeunes, et tout autre représentant dont la présence sera jugée utile.

Le projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2 figure dans l'Annexe 1. On trouvera dans l'Annexe 2 des renseignements détaillés sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique.

Je compte sur votre participation et votre contribution à cette deuxième réunion interrégionale.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Cosmas Luckyson Zavazava
Directeur

Pièces jointes: Annexe 1 – Projet d'ordre du jour
Annexe 2 – Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Point présenté par les organisations régionales de télécommunication sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT-25
- 4 Contributions des membres:
 - a) Déclaration de la CMDT-25
 - b) Priorités de l'UIT-D
 - c) Initiatives régionales
 - d) Avenir des Questions confiées aux commissions d'études
 - e) Propositions de nouvelles Résolutions de la CMDT
- 5 Vice-Présidents des commissions de la CMDT-25
- 6 Divers
- 7 Clôture

ANNEXE 2

Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-2

Inscription, accès et participation

Les inscriptions à la réunion IRM-2 sont désormais ouvertes et se feront exclusivement en ligne.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un formulaire d'inscription accessible [ICI](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent en créer un en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

Note: les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-2 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse bdtmeetingsregistration@itu.int) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-2. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

Heures de travail

Les heures de travail de la réunion seront les suivantes:

Lundi 29 septembre	12 h 00-15 h 00 (heure de Genève)
--------------------	-----------------------------------

Interprétation et sous-titrage

Un service d'interprétation dans les six langues officielles de l'UIT sera assuré pour la réunion IRM-2.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Accès à la salle de réunion virtuelle

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

Contributions à la réunion IRM-2

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément au § 4.1.3.2 de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions à la réunion IRM-2 doivent être soumises au plus tard 45 jours calendaires avant le début de la réunion, c'est-à-dire avant le **15 août 2025** (23 h 59, heure de Genève).

Les contributions reçues moins de 45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires avant le début de la réunion (c'est-à-dire le **17 septembre 2025** au plus tard) seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

Documentation

Tous les documents seront publiés sur le [site web de la réunion IRM-2](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM-2 à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

Récapitulatif des échéances

Date de la réunion IRM-2	Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-45 jours)	Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-12 jours)
29 septembre 2025	15 août 2025	17 septembre 2025